



Monsieur le Directeur général,

La politique de recrutement et de promotion interne à la DGFIP est à l'image de la situation de l'emploi, des conditions de vie au travail, des régimes indemnitaires, du maillage territorial, du service public de proximité, des règles de gestion etc... en réel DECLIN !

Le 24 novembre 2014, la DGFIP décide, contre l'avis des organisations syndicales et surtout de la CGT Finances Publiques, d'une nouvelle cartographie des centres d'examens.

Celle-ci était déjà un réel recul pour les agents, mais c'était sans compter sur la promptitude de l'administration à ne pas suivre ses propres instructions :

- ✓ La CGT Finances Publiques vous avait déjà alerté en mars 2015 sur le non respect des centres régionaux prévus par l'instruction. La situation n'a pas changé depuis, notamment en Ile de France.
- ✓ L'instruction prévoit un positionnement régional des centres d'examen pour les concours dont la volumétrie nationale est supérieure à 1000 candidats inscrits. La DGFIP a pourtant décidé d'organiser le concours d'Inspecteurs Principal au niveau national, les 1087 candidats étant convoqués en région parisienne !

La modification des conditions de prise en charge des frais engagés par les candidats aux concours et examens professionnels du 13 avril 2015, est inadmissible pour la CGT Finances Publiques et pour les agents. Elle a été mise en place à des fins d'économies budgétaires. Cette modification associée à la nationalisation des concours sensés être organisés régionalement, peut être effectivement très rentable pour la DGFIP mais très pénalisante pour l'ensemble de nos collègues !!!

Aujourd'hui, la DGFIP jette son dévolu sur les préparations aux concours 2017. Les notes de service des préparations suppriment purement et simplement les facilités de service qui permettaient aux préparants non inscrits au cycle présentiel de participer aux galops d'essai ! Quant à ceux qui bénéficieront encore de ces facilités de service, certains passeront le galop d'essai à domicile, tout est-il donc bon pour réduire les coûts aux yeux de notre administration ?

Ces mesures de « simplification » et de rationalisation en matière de gestion des concours et examens professionnels associées au fait que selon les derniers bilans transmis, le niveau de recrutement interne est celui qui connaît la plus forte baisse, démotivent les agents qui y voient un message méprisant de la part de leur administration.

La CGT Finances Publiques dénonce ces reculs évidents. La logique mise en œuvre à tous les niveaux par la DGFIP conduit à la destruction des droits et garantie de nos collègues.

Or si la DGFIP est encore aujourd'hui une administration qui fonctionne malgré toutes ces mesures régressives, c'est bien grâce à l'attachement des agents à leurs missions et au service public, le mépris face à leurs revendications n'est donc pas la réponse qu'ils attendent !

La CGT Finances Publiques exige le retour à une organisation optimale des concours et des préparations aux concours et examens professionnels.

La CGT Finances Publiques rappelle que le service public est une richesse pour un pays et non un coût !

En tant que Directeur Général de la DGFIP, vous êtes responsable du message que vous adressez aux agents par toutes ces décisions, la CGT Finances Publiques vous alerte et exige un changement de cap !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Montreuil 28/10/ 2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63